

Guingamp  
Communauté

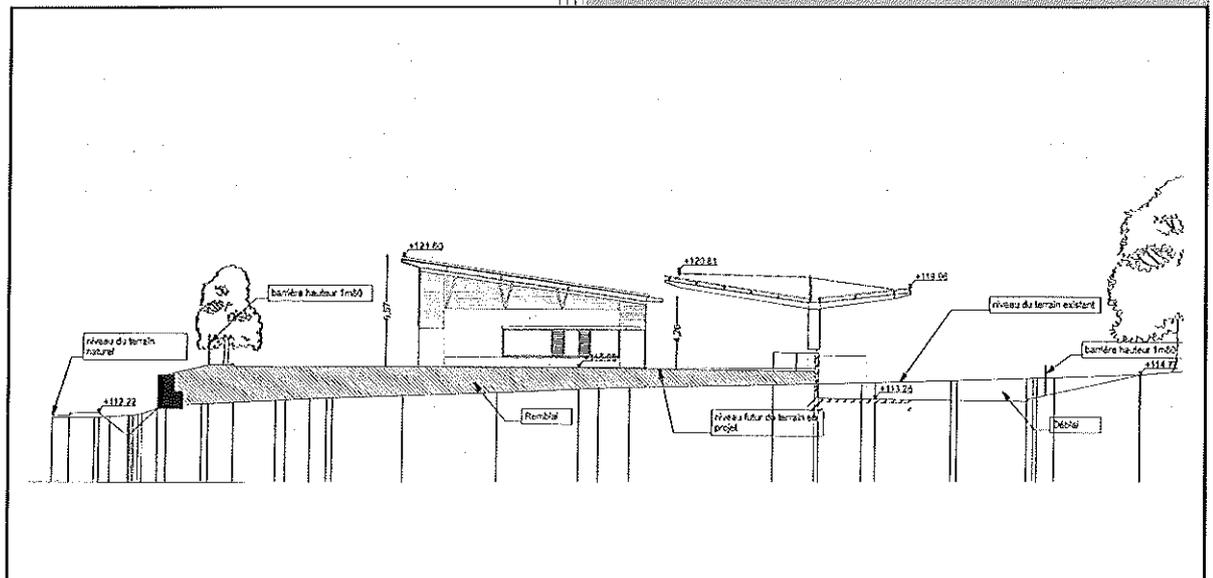
Gwengamp  
Kumunlezh

Grâces - Guingamp - Pabu - Plouisy - Ploumagoar - Saint-Agathon

# DECHETERIE RESSOURCERIE

## 6- Résumé non technique

Etude d'impact  
Etude des dangers



A&T-Ouest

Novembre 2011

Procédure ICPE

Dossier de demande

d'Autorisation d'exploiter



## ETUDE D'IMPACT (résumé non technique)

	<b>6</b>
Préambule	<b>6</b>
<b>5- Analyse de l'état initial du site et de son environnement</b>	<b>8</b>
1.1- Informations générales sur le site	8
1.1-1 Situation	8
1.1-2 Etat actuel du site	10
1.2- Analyse de l'environnement général du site	11
1.2-1 Climat	11
1.2-2 Topographie	11
1.2-3 Hydrologie	11
Périmètre de protection des captages et prélèvements	12
1.2-4 L'environnement sonore	13
1.3- Eléments naturels	13
1.3-1 La végétation du site	13
1.3-2 La faune	13
1.3-3 L'intérêt et la valeur écologique du site	14
1.3-4 Sites classés et/ou inscrits, zones remarquables	14
a) Zones humides	14
b) Milieux protégés	14
1.4- Eléments Humains	15
1.4-1 Propriété foncière	15
1.4-2 Habitat	15
1.4-3 Activités	16
1.4-4 Accès	17
1.4-5 Réseaux	17
1.4-6 Trafic actuel	17
1.4-7 Servitudes	18
1.5- Patrimoine	18
1.5-1 Sites archéologiques	18
1.5-2 Monuments Historiques	18
<b>2 Les contraintes du projet</b>	<b>19</b>
<b>2. Raisons qui ont motivé le choix des aménagements prévus</b>	<b>20</b>
<b>3. Analyse des effets directs et indirects, temporaires et permanents de l'installation sur l'environnement et mesures compensatoires</b>	<b>21</b>
3.1- Effets du projet en phase de travaux	21
3.2- Effets potentiels du projet en phase d'exploitation et mesures compensatoires	21
3.2-1. Intégration paysagère de l'installation	21
3.2-2. Faune et Flore	21
3.2-3. Milieux naturels	22
3.2-4. Effets potentiels et mesures compensatoires concernant les eaux usées	22
3.2-5. Effets potentiels et mesures compensatoires concernant les eaux superficielles et souterraines	22
3.2-6. Pollution de l'air	23
a) Impact sur l'air	23
b) Mesures visant à supprimer les effets de l'installation sur la qualité de l'air	23

3.2-7. Bruits – vibrations	25
3.2-8. Sécurité du site	26
3.2-9. Pollution des sols	27
3.2-10. Santé et salubrité publique	27
<b>5- Investissements liés à la protection de l'environnement</b>	<b>27</b>
<b>6- Conditions de remise en état du site</b>	<b>28</b>
<b>7- Synthèse des mesures préventives et compensatoires</b>	<b>29</b>
<b>8- Méthodologie de l'Etude</b>	<b>37</b>
<b><i>Etude de Dangers (résumé non technique)</i></b>	<b>39</b>
<b>1- Description de l'environnement</b>	<b>39</b>
1.1 Proximités dangereuses	39
<b>2. Intérêts à protéger</b>	<b>40</b>
2.1 Habitat	40
2.2 Points de concentration de personnes	40
2.3 Points d'eau, captages	40
2.4 Autres activité	40
2.5 Sites remarquables	40
<b>3. Description de l'installation - Procédé et fonctionnement</b>	<b>41</b>
3.1Description	41
3.1-1 Implantation, accès	41
3.1-2 Description de l'installation	41
3.2 Accidents répertoriés au sein de ce type d'installation	41
<b>4 Identification des risques</b>	<b>42</b>
4.1 Produits	42
4.2 Risque le plus important pour l'installation : l'incendie	43
<b>5- Synthèse</b>	<b>45</b>
<b>Auteurs de l'Etude d'Impact</b>	<b>56</b>



# ETUDE D'IMPACT (résumé non technique)

## Préambule

La future déchèterie/ressourcerie projetée sur le territoire de Saint Agathon par Guingamp Communauté est soumise à autorisation au titre des installations classées pour l'environnement.

La nomenclature des installations est définie par le décret du 20 mai 1953. Les déchèteries relèvent de la rubrique 2710 et l'activité de broyage de végétaux relève de la rubrique 2791.

La version consolidée du 15 janvier 2011 publiée au journal officiel désigne ces activités comme suit :

NUMERO DE RUBRIQUE	DESIGNATION DES ACTIVITES	REGIME A, D OU AS (1)	RAYON D'AFFICHAGE (2)
2710	Déchèteries aménagées pour la collecte des encombrants, matériaux ou produits triés et apportés par les usagers : - « monstres » (meubles, éléments de véhicules), déchets de jardin, déchets de démolition, déblais, gravats, terre, - bois, métaux, papiers-cartons, plastiques, textiles, verres, amiante lié, - déchets ménagers spéciaux (huiles usagées, piles et batteries, médicaments, solvants, peintures, acides et bases, produits phytosanitaires, etc.) usés ou non, - déchets d'équipements électriques et électroniques.		1
	1. la superficie de l'installation hors espaces verts étant supérieure à 3 500 m <sup>2</sup>	A	
	2. la superficie de l'installation hors espaces verts étant supérieure à 100 m <sup>2</sup> , mais inférieure ou égale à 3 500 m <sup>2</sup>	D	
2791	Installation de traitement de déchets non dangereux à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2720, 2760, 2771, 2780, 2781 et 2782		2
	1. Quantité de déchets traités étant supérieure ou égale à 10 T/jour	A	
	2. Quantité de déchets traités étant inférieure à égale à 10 T/jour	DC	

(1) A : autorisation, E : enregistrement, D : déclaration, S : servitude d'utilité publique, C : soumis au contrôle périodique prévu par l'article L. 512-11 du code de l'environnement.  
(2) Rayon d'affichage en kilomètres.

Quatre communes sont concernées par le rayon d'affichage de 2 km :

- 1- Saint Agathon
- 2- Guingamp
- 3- Ploumagoar
- 4- Pabu

# GUINGAMP COMMUNAUTE

## Projet de déchetterie ressourcerie

"ZA de Kerhollo", Saint Agathon  
 Section A1 n°116p, 180 et 181p

### RAYON D'AFFICHAGE



AMENAGEMENTS TERRITOIRES

**GEOMETRE-EXPERT**  
 SPADJINUNY - Rue Goëran Pez 111  
 St Martin des Champs  
 SIDA MORLAIX  
 Tel: 02 98 88 97 80 - fax: 02 98 88 97 81  
 Email: morlaix@spad-jun.com

Reproduction réservée

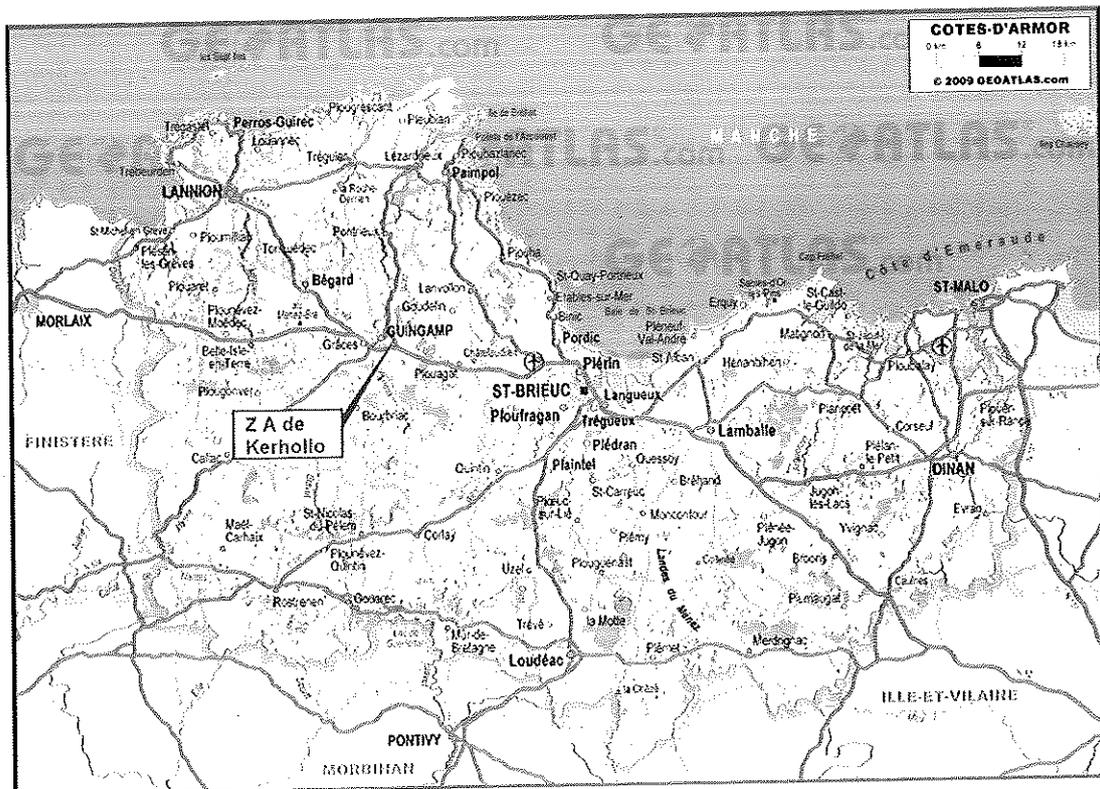
Dossier N°LA1891

## 5- Analyse de l'état initial du site et de son environnement

### 1.1- Informations générales sur le site

#### 1.1-1 Situation

Le projet de déchèterie/ressourcerie mené par Guingamp communauté sera implanté sur la commune de Saint-Agathon, au niveau du secteur d'extension de la zone de Kerhollo.



Cette zone d'activités se situe à l'Ouest du Bourg de Saint Agathon et à l'est de la ville de Guingamp.

Cette zone d'activités se situe à l'Ouest du Bourg. Le site est bordé :

- au Nord par l'extension en cours de réalisation de la ZA de Kerhollo, puis la rue du Stade,
- au Sud par un axe ferroviaire,
- à l'Ouest par une partie plus ancienne de la zone d'activités de Kerhollo,
- à l'Est par des parcelles naturelles / agricoles.



### 1.1-2 Etat actuel du site

Le terrain dont il s'agit est inclus dans le périmètre de l'extension de la zone d'activités de Kerhollo, laquelle est en cours d'aménagement et, pour l'instant, vierge de constructions.

La zone d'activités existante borde le site à l'ouest. Une végétation disparate mêlant bocage et résineux atténue l'effet « d'arrière cour » des zones de manutention et de stockage attenantes au bâtiment le plus proche.

Le site d'extension de la zone de Kerhollo est circonscrit sur trois de ses quatre côtés et peut s'apparenter à une clairière ouverte au sud.

Le terrain d'assiette du projet de la déchèterie s'étire en une longue bande parallèle à la voie SNCF, au sud de la zone. Simplement revêtu d'un couvert herbacé, il présente l'aspect d'un vaste terrain vague, en attente d'affectation.

Le seul élément de valeur à signaler est un talus planté de châtaigniers en cépées en limite sud-ouest.

## 1.2- Analyse de l'environnement général du site

### 1.2-1 Climat

Le secteur du projet est caractérisé par un climat océanique aux faibles amplitudes thermiques saisonnières.

Les vents dominants sont de secteur Ouest.

La pluviométrie est fréquente mais peu intense.

### 1.2-2 Topographie

L'altitude moyenne du terrain est de 112 mètres NGF avec un point bas à 110 mètres et un point haut à 115 mètres.

Le site d'implantation de la future déchèterie présente une pente générale vers le nord de 2 à 8 %.

De forme régulière à l'Ouest, la parcelle présente des formes accidentées au Nord-est avec un talweg qui a partiellement été comble lors des travaux de terrassements du site (déblais issus de la réalisation de la voie de desserte de l'extension de la zone de Kerhollo).

Le secteur Sud est marqué par une forte dépression (hors secteur du projet) lié à la ligne SNCF Paris-Brest (dénivelée de l'ordre de 5/6 m).

### 1.2-3 Hydrologie

Le projet se situe sur le bassin versant du Trieux

#### Hydrographie

La rivière prend sa source à une altitude de 260 mètres environ.

Il court sur une distance de 77 Km environ avant de se jeter dans l'Estuaire du Trieux.

Jusqu'à PLESIDY, le TRIEUX est étroit, peu profond et assez rapide, avec une végétation aquatique abondante. Puis il s'élargit jusqu'à PLOUMAGOAR. En aval, le cours d'eau présente une succession de biefs où le courant est lent et la végétation faible.

Rivière de première catégorie piscicole.

La vallée du TRIEUX est remarquable pour la qualité de son paysage. C'est une belle rivière à saumons qui retrouve ses potentialités grâce notamment à la diminution des pollutions ponctuelles et à l'ouverture aux migrateurs par des passes à poissons.

Le TRIEUX bénéficie d'une très bonne auto-épuration liée à une pente assez forte dans sa partie amont.

## Ruisseau de Kerhollo

Le ruisseau de Kerhollo est un affluent du ru Potin. Ce dernier rejoint le Trieux à proximité du centre ville de Guingamp.

Lorsque l'on se rapproche du site du projet, il s'avère nécessaire d'introduire ce que nous appellerons des bassins versants locaux à mettre en relation avec le chevelu de ruisseaux et la topographie locale.

L'occupation des sols de ce bassin versant est hétérogène :

- Au sud et à l'ouest, il englobe une partie du centre ville de Guingamp et de son habitat périphérique. Ce bassin versant local est en grande partie urbanisé et donc minéralisé avec un fort coefficient de ruissellement.

- Sur le reste de sa superficie, en amont, il s'agit d'un paysage bocager typique breton. L'urbanisation y est éparse et constituée de hameaux et d'exploitations agricoles. Ce type de surface végétalisée est minoritaire.

### *Qualité générale « Le Trieux »*

D'une manière générale, il est observé une évolution positive de la qualité des eaux du Trieux sur les dix dernières années après une phase de stabilisation des nitrates, il est observé un recul. Les taux sont actuellement inférieurs à 50 mg/l (norme AEP).

### *Périmètre de protection des captages et prélèvements*

Il n'y a pas de points de captage en eau potable dans l'environnement proche du site. Le plus proche est un captage sur le Trieux, situé à 4,1 km au sud-ouest du site, en amont.

Aucune interaction n'est donc envisageable entre le site du captage et le secteur du projet.

### 1.2-4 L'environnement sonore

Une étude acoustique a été réalisée par la société « Acoustique Yves Hernot » en avril 2011.

Cette étude a été exécutée en vue de constater les niveaux sonores ambiants dans l'environnement de la future déchèterie, et de définir les objectifs acoustiques à satisfaire dans l'environnement conformément à la réglementation en vigueur.

## 1.3- Eléments naturels

### 1.3-1 La végétation du site

La zone sur laquelle sera implantée la déchèterie est actuellement en cours de viabilisation. D'importants travaux de terrassements ont eu lieu (première phase de travaux) au cours desquels ont été mis en œuvre :

- le bassin de collecte et de régulation du ruissellement pluvial
- La future voie de desserte commune de l'opération.

La trame végétale a donc été fortement modifiée.

Les parcelles sont encadrées par des haies arborées à dominante de chênes et de saules. On trouve également d'autres espèces d'accompagnement : l'ajonc, le genêt, le hêtre, le sureau, le noisetier, le châtaigner, le cornouiller, le mûrier.

Le projet de déchèterie se situe au sud, au niveau de l'ancienne prairie.

La végétation actuelle du site est à l'état de friche à graminées, bordée de talus et de fourrés.

Recensement des espèces observées au sein du périmètre du projet

### 1.3-2 La faune

Il n'a pas été réalisé d'inventaire sur la zone étudiée du fait du type de milieu et d'aucune protection particulière de type ZNIEFF couvrant les parcelles du projet.

Etant donnée la situation en bordure de voie ferrée au sud du périmètre du projet, et de la zone d'activités existante au nord-ouest, et de parcelles agricoles cultivées, les talus présents sur le site ne constituent pas une "zone-relais" mais plutôt une "zone-refuge ou d'abri".

Le secteur le plus peuplé concernant la parcelle destinée à accueillir le projet se situe au sud (fourrés) et à l'ouest (talus arborés).

Les inventaires et observations effectuées au niveau de l'espace qui sera dédié à l'implantation de la future déchèterie n'ont pas fait apparaître la présence d'espèces citées dans les listes de protection réglementaires.

### *1.3-3 L'intérêt et la valeur écologique du site*

Il n'a pas été recensé d'espèce rare ou protégée au sein du périmètre du projet. Le milieu est caractéristique d'une trame bocagère agricole typique du paysage Breton. Afin de limiter l'impact de la zone, les talus existants seront préservés au maximum. Le linéaire de talus présent au sein du site sera plus que doublé une fois le projet finalisé. Aucune espèce invasive ne sera implantée sur ces derniers. Ces derniers constitueront des espaces relais au sein de l'opération.

### *1.3-4 Sites classés et/ou inscrits, zones remarquables*

#### *a) Zones humides*

Aucune zone humide n'a été recensée au sein de la zone. Le dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau qui a été rédigé dans le cadre de l'extension de la zone de Kerhollo (et dont fera partie la future déchèterie/ressourcerie) ne fait pas état de la présence de ce type de milieu au sein du projet.

D'autre part, la reconnaissance des sols effectuée dans le cadre de la mission géotechnique ne fait état d'hydromorphie qu'au niveau d'un secteur restreint, et à une profondeur de 2,30 m de profondeur.

#### *b) Milieux protégés*

Il n'y a pas de zone naturelle remarquable à proximité immédiate du site.

Les sites Natura 2000 les plus proches du site d'implantation de la future déchèterie sont localisés au nord, à plus de 15 kilomètres du secteur du projet.

Enfin, il n'y a pas à proximité immédiate du site de secteur protégé au titre forestier, ni de réserve de chasse ou de pêche classée.

## 1.4- Éléments Humains

Cf. Cartographie des abords de l'installation en annexe graphique

### 1.4-1 Propriété foncière

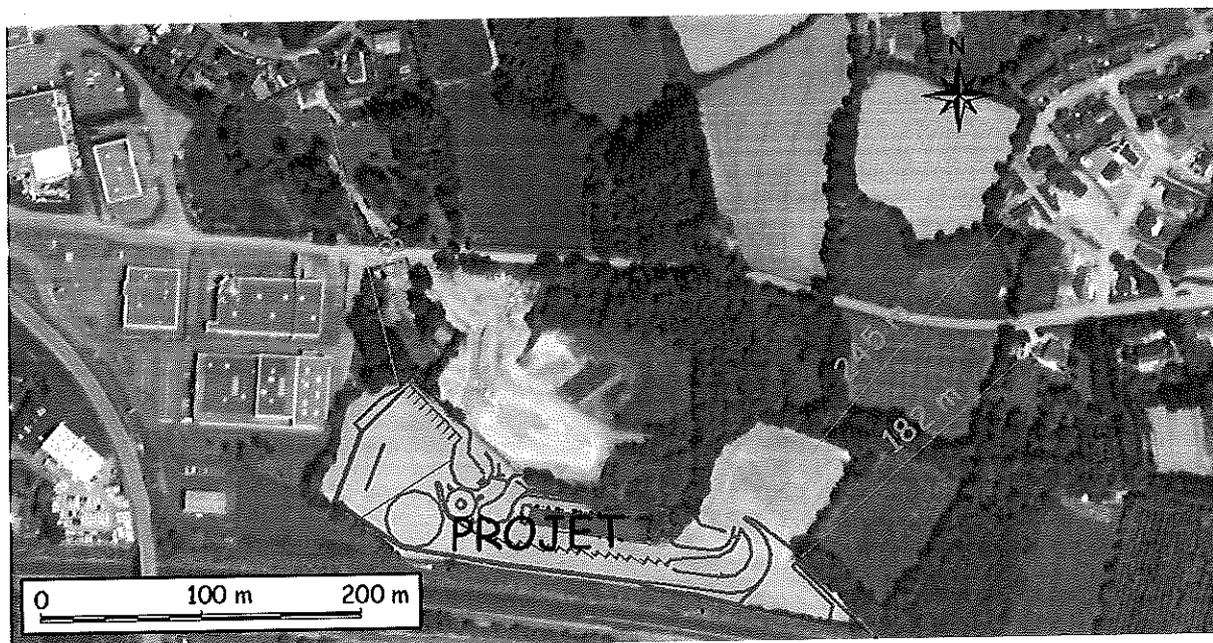
Les parcelles d'implantation de la future déchèterie appartiennent à Guingamp Communauté.

### 1.4-2 Habitat

Aucune habitation ne se trouve à proximité immédiate du site projeté. Les habitations les plus proches sont les suivantes :

- Une habitation le long de la « rue de Stade » à environ 180 m au nord-est,
- Un lotissement communal à 245 mètres au nord-est.
- Une zone pavillonnaire à 185 mètres au Nord-nord-ouest (Rue François Le Guyader)
- Des habitations de part et d'autre de la rue de Kervingleu à 300 mètres au nord.

L'ensemble des parcelles habitées les plus proches du projet sont situées au nord du projet.



Source : orthophotographie aérienne IGN, 2008.

### 1.4-3 Activités

La future déchèterie sera implantée en continuité Est de la zone d'Activités de Kerhollo existante. Un certain nombre d'entreprises est donc présent à proximité du site. Il s'agit d'enseignes commerciales dont la plus proche se situe à une vingtaine de mètres du périmètre de la zone de dépôt des déchets verts. Il s'agit de l'arrière du magasin But.

Vers le sud, de l'autre côté de la ligne de chemin de fers est implantée l'entreprise UNICOPA



Source : orthophotographie aérienne IGN, 2008.

#### 1.4-4 Accès

A proximité du site, les principaux axes routiers sont :

- La RN12 à 500 m vers le sud, dont l'échangeur se situe à 1 km vers le sud-ouest
- La RD712, à 180 m vers l'ouest et 260 m vers le sud
- La rue du stade (desserte de la zone) à 100 mètres au nord

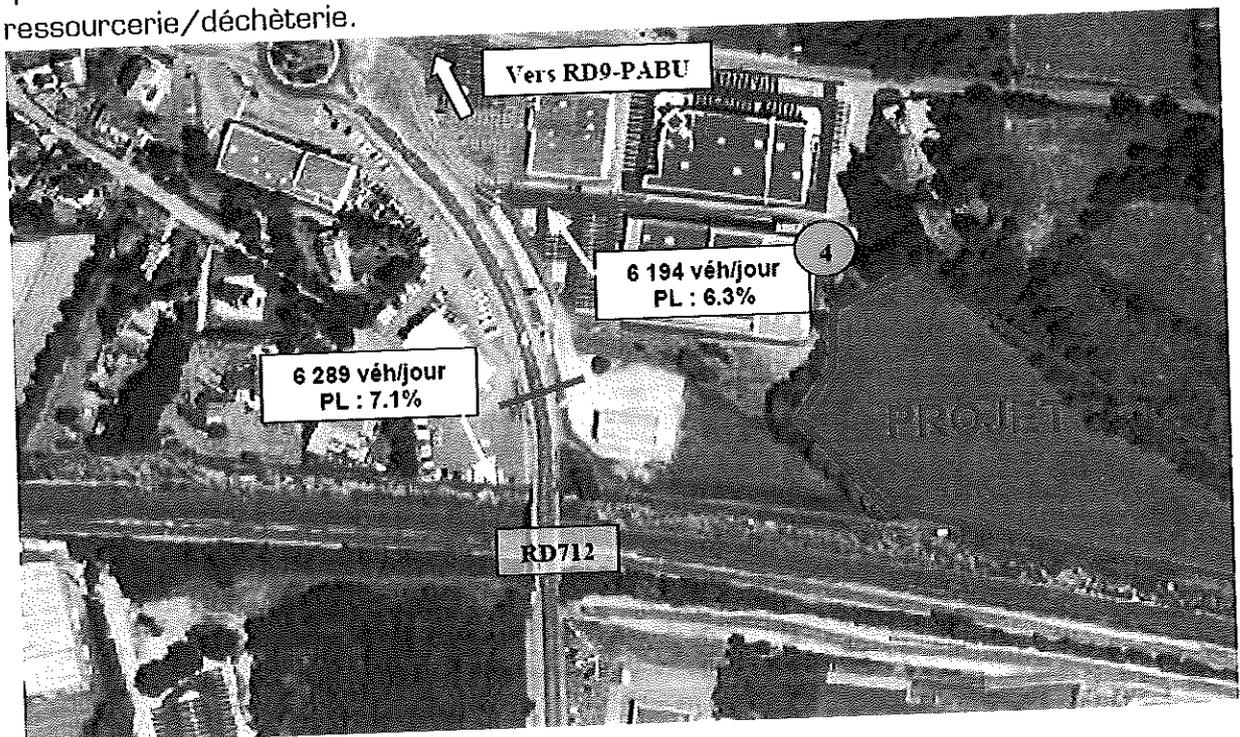
Une voie SNCF circule d'est en ouest au sud de la parcelle du projet. Elle jouxte la parcelle et se situe en contrebas de plus de 6 mètres du niveau du terrain. La gare ferroviaire se situe à 1,5 km à l'ouest (2 km environ par voies terrestres).

#### 1.4-5 Réseaux

L'ensemble des réseaux est présent à proximité de la parcelle du projet. La proximité de la zone de Kerhollo existante garantit une bonne desserte et un dimensionnement suffisant, y compris en terme de défense incendie.

#### 1.4-6 Trafic actuel

Une étude de trafic a été réalisée à proximité de la zone du projet. Cette dernière relate les volumes et le type de véhicules (VL/PL) circulant sur les voies qui seront empruntées par les usagers et les transporteurs de bennes de la ressourcerie/déchèterie.



A l'ouest du projet, la circulation est dense et le trafic plus intense tôt le matin et aux heures de fermeture des bureaux.

La fréquentation de la déchèterie ne suivra pas ce schéma classique. Les périodes de pointe de fréquentation se situent essentiellement le Week-end et durant les périodes de congés.

La fréquentation actuelle de la déchèterie de Pont Ezer représente approximativement 4000 à 6000 véhicules par mois. Cela représente, en moyenne, environ 210 visites par jour (moins de 3,5 % du trafic de la RD712).

La proportion de fréquentation d'usagers et de poids lourds induite par la création de cette déchèterie ne représente pas une proportion significative du trafic de ce secteur (de l'ordre de 2 à 3 unités par jour, au maximum).

#### *1.4-7 Servitudes*

Il existe une servitude liée à la présence du chemin de fer au sud de la parcelle du projet. Celui-ci impose un recul de sept mètres par rapport au haut de talus matérialisant la voie.

Il n'existe pas d'autre servitude sur ce secteur.

#### *1.5- Patrimoine*

##### *1.5-1 Sites archéologiques*

Il n'existe pas de site archéologique connu à moins de 2 km du projet.

##### *1.5-2 Monuments Historiques*

Il n'y a pas de monument historique dans l'environnement immédiat du site.

Monuments classés les plus proches du projet :

- L'Eglise néolithique de Saint Agathon est située à 1 km
- Les Stèles gauloises (lieu dit Ar-Boulbin) à 2 km

Il n'existe aucune co-visibilité entre ces monuments et les parcelles du projet

## 2 Les contraintes du projet

Le diagnostic de l'état initial a mis en évidence les contraintes liées à la création d'une déchèterie par rapport au site et à la sensibilité de son environnement, ainsi que les orientations prises pour les aménagements futurs.

Elles sont plus ou moins importantes et ont donc nécessité plus ou moins d'attention lors de la conception du projet.

Domaine	Classe de contrainte
Topographie Paysage Risque de pollution eaux superficielles et souterraines	<b>FORTES</b>
Sécurité routière Bruit Nature du sous sol	<b>MOYENNES</b>
Infrastructures existantes Réseaux à créer Faune et flore Urbanisme et servitudes	<b>FAIBLES</b>
Réseaux existants Climat Monuments	<b>NULLES</b>

## *2. Raisons qui ont motivé le choix des aménagements prévus*

Différentes esquisses de projet ont été élaborées et étudiées avant le montage du projet définitif.

Ces esquisses ont fait l'objet de réunions de concertations au cours desquelles différents intervenants ont pu s'exprimer et donner leurs points de vue.

Ont participé aux réunions de concertation :

- Les élus,
- Les décideurs de Guingamp Communauté,
- Les exploitants de la déchèterie actuelle,
- Les gardiens de la déchèterie actuelle,
- Les chauffeurs poids lourds en charge de l'évacuation des bennes,
- L'équipe projet en charge du dossier,
- L'architecte concepteur des bâtiments

Cela a permis de hiérarchiser les contraintes qui s'imposaient au site et à son environnement. Le mode de fonctionnement des circulations a été largement débattu.

Ont été établis les grands principes de la conception générale du site :

- Circulation des poids lourds et particuliers différenciée
- Mesures de protection anti-intrusion renforcées
- Intégration paysagère exemplaire vers la partie visible (nord)
- Possibilités d'extension future dans un souci de répondre à une demande croissante pour ce type d'équipement
- Protection vis-à-vis de la ressource en eau et réutilisation des eaux pluviales
- ...

Trois esquisses ont été proposées, selon trois modes de fonctionnement et de circulation.

Ces dernières sont présentées dans les pages qui suivent.

### *3. Analyse des effets directs et indirects, temporaires et permanents de l'installation sur l'environnement et mesures compensatoires*

#### **3.1- Effets du projet en phase de travaux**

Tout sera mis en œuvre durant la phase de chantier pour limiter :

- Les nuisances sonores,
- Les nuisances olfactives
- Les nuisances envers l'environnement en général, et l'eau en particulier.

Une attention particulière sera portée sur le devenir des déchets du BTP.

#### **3.2- Effets potentiels du projet en phase d'exploitation et mesures compensatoires**

##### *3.2-1. Intégration paysagère de l'installation*

Le projet de plantation vise à satisfaire quatre exigences :

- Participer à l'intégration paysagère du projet,
- Favoriser la biodiversité,
- Dissuader toute tentative d'intrusion,
- Ne pas générer de surcharge d'entretien.

Dans le cadre de cet aménagement, il est prévu de reboiser la parcelle cadastrée AI n°111 située au nord-est de la zone. Cette intervention vise à conforter la frange naturelle du site et à réduire les éventuelles nuisances sonores générées par le fonctionnement de la déchèterie.

##### *3.2-2. Faune et Flore*

A la suite de l'inventaire réalisé, il ressort que la transformation du site n'aura qu'un impact faible sur la faune et la flore locale.

La parcelle d'implantation de la future déchèterie/ressourcerie est, par son classement au PLU, destinée à accueillir des entreprises à vocation artisanales ou commerciales. Elle aurait donc fatalement été amenée à être urbanisée.

Le traitement paysager du site permettra de recréer, en périphérie de l'installation, des fourrés denses. Ces derniers pourront faire office de zones refuges pour les espèces locales.

### *3.2-3. Milieux naturels*

Les activités de l'installation ne sont pas de nature à modifier les équilibres existants.

### *3.2-4. Effets potentiels et mesures compensatoires concernant les eaux usées*

La déchèterie/ressourcerie n'utilise pas d'eau à des fins industrielles.

L'origine des eaux usées qui seront évacuées vers le réseau collectif séparatifs sera d'ordre domestique. Seules les eaux de vannes, de sanitaires et de cuisine du local gardien sont concernées.

Ces eaux pourront donc être traitées par la station d'épuration.

### *3.2-5. Effets potentiels et mesures compensatoires concernant les eaux superficielles et souterraines*

Afin de limiter les atteintes à la ressource en eau, les mesures suivantes sont envisagées :

- Imperméabilisation des surfaces de roulement et de travail. Cette mesure limitera la propagation d'une pollution éventuelle vers le sous sol et donc les eaux souterraines,
- Pas d'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts et des surfaces imperméabilisées,
- Mise en place d'une cuve de stockage étanche (6m<sup>3</sup>) sous le local DMS afin de collecter et confiner tout déversement accidentel de substance polluante. Ce volume est supérieur à 50 % de l'ensemble des stockages liquides de ce local. Son entretien et nettoyage sera délégué à une entreprise spécialisée par contrat d'entretien et de surveillance.
- Le réseau de collecte du ruissellement pluvial sera étanche,
- Il sera mis en place des réseaux pluviaux séparatifs en fonction des secteurs collectés et du risque de pollution engendré par les surfaces collectées
- Limiter les prélèvements sur la ressource en eau potable par la réutilisation des eaux pluviales de toitures dans les opérations de nettoyage du site.

### 3.2-6. Pollution de l'air

#### a) Impact sur l'air

D'une manière globale, les effets liés à l'urbanisation de parcelles naturelles concernant la qualité de l'air seront liés :

- à l'augmentation du trafic automobile
- à la diminution des surfaces végétalisées consommatrices de CO<sub>2</sub>
- aux chauffages et climatisations des bâtiments, induisant la consommation d'énergie, productrice de CO<sub>2</sub>

La déchèterie/ressourcerie n'émettra pas de gaz liés à son fonctionnement. Seule la circulation des véhicules sera génératrice de gaz d'échappements. Ces rejets seront négligeables à la vue de la circulation environnante.

Les effets possibles de l'installation sur la qualité de l'air sont les suivants :

- Mise en suspension de poussières (poussières inertes), liée :
  - o Aux opérations de manutention des déchets sur le site (gravats en particulier)
  - o A la circulation des véhicules (par soulèvement)
  - o Aux opérations de broyage des déchets verts
- Emission de composés organiques volatils  
(Générées par les substances fermentescibles, déchets verts)
- Envol de macro déchets, lié :
  - o Au transport des matériaux,
  - o Au soulèvement des déchets par le vent

#### b) Mesures visant à supprimer les effets de l'installation sur la qualité de l'air

#### CO<sub>2</sub>

Les mesures compensatoires à mettre en œuvre pour faire diminuer la production de CO<sub>2</sub> sont principalement d'ordre végétal. En effet, la mise en place de haies larges (plus de 800 mètres) permettra de compenser une partie de la production de CO<sub>2</sub> par la photosynthèse.

D'autre part la large haie d'arbres présente à l'ouest du site sera conservée.

Les déchets seront compactés concernant les papiers, cartons et plastiques afin de limiter le bilan carbone lié au transport vers les centres de traitement. Les déchets verts seront broyés dans le même objectif.

## Poussières

Les mesures qui seront prises pour limiter au maximum les émissions de poussières sont les suivantes :

- Nettoyage régulier des aires de tri et de manutention, et des aires de circulation des véhicules sur site
- Arrosage des gravats lors de leur manutention (dépôt, enlèvement)
- Bâchage des transporteurs dédiés à l'enlèvement de ces gravats
- Bâchage ou pose de filets lors de l'enlèvement et du transport des bennes à déchets non couvertes.
- Broyage des déchets verts en dehors des périodes de forts vents.

## Composés organiques volatils

La mesure permettant de limiter les émissions d'odeurs liée à la présence de produits fermentescibles tels que les déchets verts consiste à effectuer des rotations régulières (trois jours pour les déchets de tonte et une semaine pour les déchets de taille).

Le seul déchet organique qui sera accepté concerne les déchets verts. Or, aucun compostage n'est prévu sur site.

L'enlèvement des déchets sera effectué après le broyage.

## Envol des macro-déchets

- Les opérations de broyage auront lieu en dehors des périodes de vents forts afin de limiter l'envol de produits.
- Un compacteur à plastiques permettra la mise en balles de ces matériaux, interdisant leur envol.
- Le transport des déchets sera effectué sous camion bâché à l'enlèvement de ces derniers.
- Nettoyage régulier du site.

L'ensemble de ces consignes seront portées à la connaissance des agents de l'installation et des prestataires.

### 3.2-7. Bruits – vibrations

Une étude acoustique a été réalisée en avril 2011 par la société Yves Hernot. Cette dernière fait état des niveaux sonores résiduels du site.

En phase d'exploitation, les émissions sonores en provenance du site seront les suivantes :

A l'extérieur :

- Circulation des poids lourds et automobiles
- Circulation des engins de manutention
- Broyage des végétaux (broyeur mobile appartenant au SMITRED)
- Manutention des bennes de déchets

A l'intérieur de l'atelier :

- Compactage des plastiques

Les calculs effectués démontrent que le niveau d'émergence du bruit sera conforme aux seuils réglementaires.

Les mesures compensatoires et préventives prises pour limiter les nuisances sonores du site ont été envisagées dès l'esquisse du projet :

- Orientation des quais au sud par rapport au bâti. Les nuisances sonores proviendront essentiellement de la manutention des bennes. Le bâtiment se comportera donc comme un obstacle au bruit,
- Quais bas de déchargement des bennes en dépression par rapport à l'assiette du terrain,
- Couverture des quais par une large toiture. Cette dernière confinerà les émissions sonores, limitant leur propagation dans l'atmosphère.
- Mise en place d'écrans végétaux. L'ensemble du site, et tout particulièrement son périmètre, sera cerné de végétaux denses. D'une largeur de 3 à 9 mètres, cet écran absorbera une grande partie des émissions,
- Mise en place de bennes de grande capacité pour la majorité des matériaux et utilisation d'un compacteur pour les cartons, permettant de limiter le nombre d'opérations d'enlèvement,
- L'usage de tout appareil de communication par voie acoustique (sirènes, avertisseurs, haut parleurs,...) est réservé à la prévention et au signalement d'incidents graves ou d'accidents.
- Les véhicules de manutention et les engins de chantier qui sont utilisés sur le site seront conformes à la réglementation en vigueur

### 3.2-8. Sécurité du site

D'importants dispositifs anti intrusion seront mis en place au niveau de la déchèterie.

La totalité du site sera clos de grillages et portails.

Sur la façade nord, les dispositifs mis en place sont les suivants, de l'extérieur vers l'intérieur :

- Noue le long de la voie de desserte de la zone d'activités
- Saut de loup matérialisé par deux épaisseurs de gabions de 1,00 m de hauteur chacun
- Haie anti intrusion dense composée d'arbustes épineux
- Clôture de treillis soudés de 1,80 m de hauteur

Les accès est et ouest seront protégés de ponts levis sur vérins hydrauliques. En position haute, ils découvriront une dépression interdisant tout passage de véhicule (côté interne à l'installation).

Nota : il sera possible de débrayer le système à partir de regards techniques disposés à l'extérieur du site, protégés par une serrure pompier, dans l'hypothèse d'une intervention d'urgence en dehors des périodes d'ouverture.

Les autres façades du site sont moins sensibles aux intrusions du fait de l'absence d'accès terrestres. Il y sera mis en place une clôture en treillis soudés de 1,80 m de hauteur, doublée de haies anti intrusion dont l'épaisseur variera de 3 à 9 mètres.

Nota : la voie ferrée représente un rempart non négligeable, de par la dépression de terrain qu'elle présente.

Une signalétique claire et lisible sera mise en place aux abords du site, interdisant toute intrusion en dehors des périodes d'ouverture.

Durant les périodes d'ouverture, l'accès au site sera réservé aux titulaires de badges électroniques. Ces derniers seront fournis sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. Ils permettront de passer les barrières mobiles situées en retrait par rapport à l'entrée.

Les locaux de la déchèterie et de la ressourcerie seront clos en permanence. Un badge spécial sera nécessaire pour actionner la serrure électronique.

Un système de vidéosurveillance sera mis en place, et une alarme raccordée à un central avertira le gestionnaire de toute intrusion.

### *3.2-9. Pollution des sols*

Le site sera entièrement étanché sur toutes les zones de circulation et les secteurs de stockage.

Le local des DMS disposera d'un sous sol faisant office de rétention en cas de déversement accidentel.

Aucune infiltration des eaux pluviales n'est envisagée.

En cas de déversement accidentel, les mesures conservatoires sont les suivantes :

- Imperméabilisation de l'ensemble des sols de l'établissement
- Prise en charge des eaux d'incendie avec le bassin de rétention (Cf. chapitre sur la gestion des eaux pluviales)
- Dispositifs préventifs (rétention au niveau du local DMS)
- Mise à disposition de produits absorbant
- Réseaux étanches
- Pas d'incinération sur place.

### *3.2-10. Santé et salubrité publique*

Au regard de la santé et de la salubrité publique, il y a lieu de considérer trois causes principales de pollutions éventuelles :

- Pollution atmosphérique,
- Pollution accidentelle des eaux,
- Pollution sonore
- Prolifération de nuisibles

Chacun de ces points fait l'objet de mesures compensatoires et/ou préventives adaptées.

Les moyens mis en œuvre sont récapitulés au chapitre 7 : récapitulatif des mesures compensatoires.

## *5- Investissements liés à la protection de l'environnement*

Les travaux et équipements liés à la protection de l'environnement concernent :

- Les aménagements paysagers
- La mise en place des réseaux et des systèmes de traitement

L'estimation prévisionnelle du coût des installations s'élève à 2 243 200,00 €.

La proportion de ce montant imputable aux mesures compensatoires est difficilement quantifiable étant donné que chacun des éléments constituant l'installation, que l'implantation même de cette installation est envisagé de manière à limiter les atteintes envers l'environnement naturel et humain.

## *6- Conditions de remise en état du site*

Au moins trois mois avant la mise à l'arrêt définitif ou six mois avant la date d'expiration de l'autorisation, Guingamp Communauté notifiera au préfet la date de ce dernier. Cette notification sera accompagnée du plan à jour des installations, ainsi que d'un mémoire décrivant les mesures prises prévues pour assurer la remise en état du site (d'un point de vue sécurité et environnemental essentiellement) :

- Evacuation et élimination des produits dangereux et des déchets présents sur site,
- Interdictions ou limitations d'accès au site,
- Suppression des risques d'incendie ou d'explosion,
- Surveillance des effets de l'installation sur son environnement.

## 7- Synthèse des mesures préventives et compensatoires

Synthèse des réponses apportées par le projet en référence au projet d'arrêté relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n°2710 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Aspects concernés	Réponses apportées par le projet
<b>Dispositions générales</b>	
Implantation	Le projet se situe dans un secteur exempt d'habitations (ces dernières étant à une distance supérieure à 180 mètres)
Envol des poussières	Voies de circulation en enrobés, Points d'eau sur l'ensemble des secteurs de tri (nettoyages) Espaces verts végétalisés Stockages abrités du vent (préau et couvercles de bennes)
Intégration dans le paysage	Installation cernée d'espaces verts et de haies occultantes, traitement architectural des bâtiments, Quais et bennes situés à l'opposé de la partie visible du site (rue) par rapport au bâti.
<b>Chapitre II : Prévention des accidents et des pollutions</b>	
<b>Section I : Généralités</b>	
Surveillance de l'installation	L'installation n'est accessible au public qu'en présence de deux agents formés au fonctionnement du site et à la gestion des déchets dangereux. Un gardien sera posté à l'entrée afin de garantir une bonne ventilation des usagers, l'autre au niveau des quais afin de contrôler le respect du tri. Durant les périodes de fermeture, un système de vidéosurveillance sera mis en place.
Propreté de l'installation	De nombreux points d'eau seront implantés au sein de l'installation, dont certains alimentés par une cuve de récupération des eaux de toitures. Des aires de lavage seront délimitées pour les engins
Localisation des risques	L'ensemble des risques est répertorié dans l'étude des dangers. Ce rapport est tenu à la connaissance des employés du site. Un affichage sera effectué au sein du local gardien. Le personnel sera formé aux risques de l'installation et des panneaux d'information portés à la vue du public.

Etat des stocks de produits dangereux	Des registres seront tenus à jour concernant les stocks et la nature des déchets. Il sera tenu à la disposition des services de secours. Chaque type de déchet sera stocké dans un emplacement déterminé à l'avance et étiqueté.
Caractéristiques des sols	Les surfaces de roulement et aires de stockage des déchets seront étanches et délimitées de bordures. Un réseau de collecte du ruissellement aboutira à une cuve de confinement et trois débourbeurs/séparateurs à hydrocarbures.
<b>Comportement au feu des locaux</b>	
Résistance au feu	Les bâtiments seront construits selon la norme NF-EN-13501-1. Les locaux sensibles (DMS et DEEE) seront munis d'ouvertures et de parois (y compris plafond) coupe feu 2h00.
Désenfumage	Les bâtiments seront conçus de manière à disposer d'une ventilation naturelle. Ils seront conformes aux normes en vigueur.
<b>Dispositions de sécurité</b>	
Clôture de l'installation	En dehors des heures d'ouverture affichées à l'entrée de l'installation, les portails seront fermés et cadénassés. Une vidéosurveillance sera mise en place. L'ensemble du site sera clôturé de haies anti intrusives doublées de clôtures artificielles. En front de voie, un saut de loup triplera cette défense. Les portails d'accès seront constitués de ponts levis actionnés par des vérins hydrauliques. Ils s'ouvriront sur une cavité côté interne à la déchèterie. Un système de débrayage sera mis en place au sein de regards techniques à l'extérieur du site. Ces derniers seront uniquement accessibles aux pompiers.
Accessibilité	La circulation sur le site se fera à sens unique entre le rond point de distribution des flux et la sortie. Les voies de circulation des usagers et des poids lourds (manutention des bennes) seront dissociées. Des stationnements de mise en attente seront prévus au sein de l'installation. L'accès aux secours incendie sera possible à n'importe quel moment. Une voie périphérique permet aux engins d'accéder à l'ensemble des points de l'installation (6,94 à 9 m de large). Cette voie facilitera l'accès aux services de secours.
Ventilation des locaux	La conception des bâtiments intègre une ventilation naturelle des locaux fermés au niveau de l'acrotère des

	toitures.
Matériels utilisables en atmosphères explosives	Le local des DMS présente le plus de risque de dégagement d'atmosphère explosive. Ce dernier sera exempt d'équipements mécaniques. Concernant les installations électriques, elles seront réduites au minima (éclairage).
Installations électriques	L'installation électrique sera conçue et réalisée conformément aux normes en vigueur. L'ensemble des équipements métalliques sera raccordé à la terre.
Systèmes de détection et d'extinction automatiques	Des détecteurs de fumée seront mis en place et entretenus selon le cahier des charges du fabricant. Il n'est pas prévu de système d'extinction automatique des incendies.
Moyens d'alerte et de lutte contre l'incendie	Les moyens d'alerte et de lutte contre les incendies seront mis en place conformément au code du travail et à la réglementation en vigueur. Deux poteaux incendie sont présents à proximité de l'installation, des extincteurs adaptés seront implantés sur site et vérifiés périodiquement. Des extincteurs adaptés seront disposés sur l'ensemble du site, et accessibles par tous.
Plans des locaux et schéma des réseaux	Des plans et schémas seront tenus à disposition. La formation du personnel du site intégrera les gestes d'urgence en cas d'incendie ou d'explosion (alerte, mise à l'écart des usagers, et, si possible, intervention).
<b>Exploitation</b>	
Travaux	Un permis d'intervention (ou "permis de feu") sera délivré par l'exploitant ou son représentant en cas d'intervention faisant intervenir une source de chaleur intense.
Consignes d'exploitation	Un règlement intérieur sera rédigé et intégrera les bonnes conduites à tenir à titre préventif concernant les risques de l'installation. La conduite à tenir en cas de procédure d'alerte sera également clairement expliquée et agrémentée de schémas compréhensibles.
Vérification périodique et maintenance des équipements	La vérification périodique des équipements (assortie de réparations et/ou remplacement si nécessaire) sera effectuée sur chacun des éléments de sécurité du site. Un registre sera tenu à jour. Un contrat de maintenance sera passé avec une société spécialisée concernant la maintenance et vidange de la cuve de confinement et des débourbeurs/séparateurs à hydrocarbures. Un contrat de dératisation sera passé avec une entreprise

	spécialisée.
Formation	<p>Le personnel du site sera formé au fonctionnement de ce dernier.</p> <p>L'accent sera mis sur la prévention des différents risques et sur la conduite à tenir en cas d'accident.</p> <p>Ces formations auront lieu de manière périodique et feront l'objet d'une attestation nominative.</p> <p>Les intervenants extérieurs seront également sensibilisés aux risques liés à l'installation.</p> <p>Un registre du calendrier des formations sera tenu et mis à disposition des inspecteurs des installations classées</p>
Prévention des chutes et collisions	<p>La conception des voies est large et sécurisante sur l'ensemble du site. Les voies de circulation seront matérialisées par un marquage au sol.</p> <p>Les plates formes sont conçues de manière à limiter les manœuvres et éviter toute collision entre véhicules et/ou avec un piéton.</p> <p>Les quais de déchargement seront abrités des intempéries et éclairés, favorisant ainsi une bonne vision des conducteurs.</p> <p>Des gardes corps (murets béton pleins) seront mis en place en partie haute des quais afin d'éviter les chutes accidentelles de piétons et/ou véhicules (hauteur 1.10 m)</p> <p>La zone de manutention des bennes (cour basse) sera strictement limitée aux gardiens de la déchèterie, engins et véhicules de secours, limitant ainsi les risques d'écrasement.</p> <p>Des dispositifs éviteront le jet d'objets lorsque le quai bas sera vide (grilles et signalétique).</p>
<b>Stockages</b>	
Stockage / rétention	<p>Une cuve de confinement sera mise en place afin de stopper toute propagation d'une éventuelle pollution accidentelle (6m<sup>3</sup>) sous le local DMS. Cette dernière présente un volume supérieur à 50 % de la totalité des contenants de ce local.</p> <p>Afin de limiter les débits à traiter, le réseau d'eaux pluviales séparera les eaux de toiture (propres) des eaux de plate forme (plus chargées en polluants divers, à traiter).</p> <p>Trois séparateurs à hydrocarbures seront installés avant l'exutoire de l'installation.</p> <p>La déchèterie/ressourcerie bénéficiera en plus de la présence d'un ouvrage de régulation desservant la zone. Ce dernier est également équipé d'une vanne de confinement.</p>

	<p>En cas de pollution accidentelle, les liquides seront pompés et évacués vers une société de traitement spécialisée et adaptée à la chimie du polluant.</p> <p>Les normes de rejet seront respectées et conformes aux objectifs qualitatifs et quantitatifs des eaux définis au IV de l'article L.212-1 du code de l'environnement.</p>
<b>La ressource en eau</b>	
<b>Prélèvements, consommation d'eau et collecte des effluents</b>	
Prélèvement des eaux, forages	<p>Une cuve de réutilisation des eaux pluviales de toiture sera mise en œuvre pour alimenter une aire de lavage et les points d'eau destinés à la propreté du site.</p> <p>Cette dernière permettra de limiter les prélèvements du réseau d'eau potable collectif.</p> <p>Aucune interconnexion entre le réseau de distribution d'eau potable collectif et le réseau de distribution des eaux de toitures n'existera. Il n'existe donc aucun risque sanitaire lié à ce dispositif.</p>
Collecte des effluents	<p>L'installation ne produira pas de lixiviats (rotation des déchets verts de trois jours pour les tontes et une semaine pour les branchages).</p> <p>Les sanitaires seront raccordés au réseau d'assainissement des eaux usées collectif.</p>
Collecte des eaux pluviales	<p>Toutes les mesures seront prises pour limiter le risque de pollution en sortie de réseau des eaux de ruissellement (ouvrages de dépollution et de confinement). Un traitement de finition sera effectué par phytoépuration (circulation du ruissellement sur une noue plantée de végétaux hygrophiles).</p> <p>Les ouvrages de traitement seront entretenus (vidanges, curage) et un registre de maintenance sera tenu.</p> <p>Les dispositifs de traitement seront conformes à la norme NFP 16-442.</p> <p>Les eaux pluviales de toiture seront évacuées par un réseau distinct et ne viendront pas surcharger les ouvrages de traitement. Elles seront directement raccordées à la noue plantée, puis au bassin de régulation de la zone.</p>
<b>Rejets</b>	
Justification de la compatibilité des rejets avec les objectifs de qualité	<p>Toutes les dispositions sont prises dans la conception du projet afin de le rendre conforme à la réglementation en concernant la gestion qualitative et quantitative des eaux de ruissellement :</p> <p>Cuves de régulation et de confinement avant traitement sur débourbeur/séparateur à hydrocarbures, traitement de finition par phytoépuration sur noue plantée, régulation</p>

	<p>finale au sein du bassin d'orage de la zone.</p> <p>Les ouvrages de traitement seront garantis par le fabricant/poseur concernant les taux d'abattement des paramètres de pollution.</p> <p>L'ensemble de l'opération sera compatible avec les objectifs du SAGE Loire Bretagne et les objectifs qualité des cours d'eau situés à l'aval du site.</p>
Mesure des volumes rejetés et points de rejet	<p>Il sera possible de mesurer le débit en sortie du réseau de collecte de l'installation (à l'entrée du bassin de régulation de la zone).</p> <p>Aucun point de rejet au milieu naturel n'est prévu (réseau EP collectif).</p>
Valeurs limites de rejet	<p>Les rejets seront compatibles avec la réglementation en vigueur et les objectifs de qualité du milieu récepteur.</p> <p>L'ensemble des mesures compensatoires mises en œuvre permettra d'obtenir des valeurs d'abattement supérieures aux normes minimales.</p>
Rejets vers la nappe	<p>Aucune infiltration n'est envisagée sur le site. Les surfaces de ruissellement seront étanches et délimitées de bordures.</p>
Prévention de pollutions accidentelles	<p>Les récipients et conteneurs de produits polluants seront conformes aux normes en vigueur. Ils seront protégés des écrasements et chutes éventuelles.</p> <p>Une cuve de collecte de ruissellement accidentel sera mise en place pour collecter les locaux DEEE et DMS (6m<sup>3</sup>). Elle permettra de confiner un déversement accidentel.</p> <p>Les débourbeurs / séparateurs à hydrocarbures seront munis d'un clapet d'obturation en cas de pollution massive (déversement d'hydrocarbures) sur le site.</p> <p>La troisième barrière est constituée par le bassin d'orage de la zone qui est également muni d'une vanne de confinement. Cette dernière interviendra en cas d'extinction d'un incendie (volume des eaux déversées par les pompiers important).</p>
Moyens de surveillance	<p>Un prélèvement sera effectué au moins une fois par an selon les paramètres physico chimiques habituels et métaux lourds</p>
Epandage	<p>Aucun épandage n'est envisagé sur le site</p>
<b>Emissions dans l'air</b>	
Prévention des nuisances odorantes	<p>La fréquence de rotation des déchets ne permettra pas la formation de fermentations anaérobies (déchets verts en particulier). Les déchets susceptibles de provoquer des émanations odorantes ne seront pas stockés plus de trois jours (déchets de tonte). Les dispositifs de traitement seront équipés de systèmes d'aération évitant la formation</p>

	<p>d'émanations nauséabondes.</p> <p>Les pentes des réseaux seront suffisantes pour éviter la stagnation prolongée de l'eau.</p>
<b>Bruits et vibrations</b>	
Valeurs limites de Bruit	<p>Toutes les mesures ont été prises pour limiter la diffusion du bruit à l'extérieur et dans l'enceinte de l'installation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Orientation des quais</li> <li>- Haies</li> <li>- Conception et orientation des bâtiments</li> </ul> <p>Le niveau de bruit de l'installation ne dépassera pas 70dB(A) de jour (inactive en période nocturne, le dimanche et les jours fériés).</p> <p>Véhicules et engins : ils seront conformes aux normes en vigueur.</p> <p>L'utilisation de sirène d'alerte se limitera aux situations d'accident ou de danger imminent.</p> <p>Une surveillance du niveau sonore des installations sera mise en place par l'exploitant selon la réglementation en vigueur (arrêté du 23 janvier 1997).</p>
<b>Déchets</b>	
Admission des déchets	<p>L'admission des déchets sera contrôlée par un gardien à l'entrée du site. Ce dernier orientera l'utilisateur vers la zone de décharge appropriée. En cas de refus, il sera dirigé vers un centre adapté (une sortie est prévue à cet effet dès l'entrée du site afin de ne pas bloquer les autres usagers).</p> <p>Un second gardien posté au niveau des quais désignera précisément le lieu de stockage de chaque déchet aux usagers.</p>
Déchets dangereux	<p>I - La manipulation des déchets dangereux sera réalisée exclusivement par le personnel formé de la déchèterie, dans le local approprié. Aucune manipulation de ces deniers n'est envisagée (transvasement). Les conteneurs détériorés seront placés dans un système étanche.</p> <p>II - Le local de stockage des DMS sera conçu conformément aux prescriptions réglementaires en vigueur. Un registre caractérisant et comptabilisant les DMS réceptionnés sera tenu à jour et à disposition des services de secours.</p> <p>III - Les huiles seront collectées au sein d'un système double peau sécurisé. Les usagers pourront déverser directement leurs huiles usagées dans ce conteneur.</p> <p>Un système permettra de confiner les éventuels déversements accidentels.</p>
Déchets non dangereux	<p>Les déchets non dangereux seront stockés au niveau des</p>

	benne. Chaque benne sera affectée à un type de déchet spécifique. Une signalétique claire viendra en complément des indications du gardien. Ces benne seront abritées des intempéries.
Déchets sortants	L'évacuation des déchets sera réalisée par une entreprise spécialisée. Un registre des déchets sortants sera tenu et mis à jour.
Déchets produits par l'installation	Les déchets produits par l'installation feront l'objet d'un suivi.
Brûlage	Aucun brûlage ne sera effectué sur le site
Transport	Le transport des déchets se fera conformément à la réglementation en vigueur et aux bonnes pratiques.
<b>Surveillance des émissions</b>	
Contrôle par l'inspection des installations classées	Les registres d'entretien, de suivi, de formation du personnel, d'accident et/ou incidents seront tenus à disposition des inspecteurs des installations classées. Des prélèvements pourront être réalisés à tout moment, sur simple demande.

## *B- Méthodologie de l'Etude*

L'élaboration de l'étude d'impact consiste à établir un diagnostic de l'état actuel du site et de son fonctionnement, cibler les besoins des futurs usagers.

Description de la constitution du diagnostic initial :

- collecte de données géographiques, historiques, économiques, sociales,
- visite du site, reportage photographique,
- caractérisation écologique du site par une description de la faune et de la flore existante sur le périmètre susceptible d'être impacté par le projet,
- analyse paysagère du site sur un périmètre éloigné et rapproché,
- recensement des différentes utilisations actuelles du site et des besoins des principaux utilisateurs,
- évaluation des potentialités et des contraintes du site,
- synthèse et hiérarchisation des informations collectées,
- élaboration d'esquisses synthétisant les principaux objectifs d'aménagement de l'opération.

### Elaboration du diagnostic et définition du projet

Cette étape a pour objet la connaissance du secteur, tant au niveau naturel que socio économique

L'élaboration de ce diagnostic permet de dégager les enjeux et de définir précisément les besoins du site et la priorité des mesures compensatoires à mettre en œuvre.

La définition d'un parti d'aménagement d'ensemble

Définir les impacts potentiels sur le site et son environnement

Optimiser les aménagements de manière à alléger les infrastructures à mettre en œuvre,

Développer un plan de circulation et établir des règles permettant aux usagers du site et du secteur de coexister sans gêne mutuelle

Mettre en valeur l'espace public et le bâti

La production des différents plans, croquis, montages, profils et autres illustrations permettant d'apprécier au mieux les solutions proposées,

Le choix des matériaux utilisés, de la palette végétale, et du mobilier urbain

### Réunions de concertation

Des réunions de concertation ont permis à l'équipe de conception du projet de présenter l'ensemble des solutions et de les confronter avec les attentes des représentants du Maître d'ouvrage, des élus, des agents de la déchèterie de Pont Ezer, et des prestataires. Des agents de la DDTM et de l'ARS ont participé à ces réunions de concertation.

Les intervenants des différentes réunions ont pu s'exprimer sur les orientations et les choix du projet retenu. Ils ont participé à la bonne conduite et à l'élaboration du projet final.

## Etude de Dangers (résumé non technique)

Les accidents susceptibles d'intervenir sur le site pourront être :

- D'origine externe (catastrophe naturelle, foudre, aéronef)
- D'origine interne, liés :
  - o A la conception de l'installation
  - o Au mode d'exploitation
  - o A la formation et à l'organisation du personnel
  - o Aux usagers ou prestataires du site

### *1- Description de l'environnement*

#### **1.1 Proximités dangereuses**

L'entreprise UNICOPA classée ICPE est l'entreprise la plus proche du site.

Elle se situe à 80 m environ au sud du projet. Une voie ferrée formant une dépression de terrain, forme une frontière entre le projet et cette installation.

Il s'agit de la branche laitière de la coopérative agricole qui a été rachetée par le groupe Entremont.

La dernière étude en date réalisée par l'APAVE en 2005 ne fait état d'aucun risque pouvant atteindre les limites extérieures du site.

La déchèterie/ressourcerie n'est donc pas susceptible de subir une réaction en chaîne provenant d'un sinistre de cette industrie.

Une voie ferrée est implantée au sud du projet.

Il s'agit de la ligne Paris-Brest empruntée par le TGV. Elle n'est cependant pas classée à haute vitesse.

Cette ligne de chemin de fer est située en contrebas de la future installation. La dénivellation est de 4 à 5 mètres.

## **2. Intérêts à protéger**

### **2.1 Habitat**

L'habitation la plus proche du projet se situe à 180 mètres de la limite de l'installation. Globalement, l'habitat est situé au nord. Les parcelles constructibles les plus proches sont sur la commune de Saint Agathon et localisées à environ 200 mètres au nord, en continuité de l'urbanisation existante.

*Cf. chapitre 1.4-6 de l'étude d'impact*

### **2.2 Points de concentration de personnes**

Des établissements commerciaux se situent au niveau de la proximité ouest de la future déchèterie/ressourcerie. Ces derniers tournent le dos à l'installation, et les stationnements qui y sont attenants à l'opposé des bâtiments.

### **2.3 Points d'eau, captages**

Il n'existe pas de points d'eau ou captages destinés à la consommation humaine à proximité du site.

*Cf. chapitre 1.2-6 de l'étude d'impact*

### **2.4 Autres activités**

La future déchèterie /ressourcerie sera implantée au sein de l'extension Est de la zone d'activités de Kerhollo. Les parcelles libres ne sont actuellement pas porteuses de projet.

A l'ouest se situe la Zone d'Activités de Kerhollo historique.

### **2.5 Sites remarquables**

Aucun site remarquable, classé ou non, inscrit ou non, ne se situe à proximité du projet.

*Cf. chapitre 1.3 et 1.5 de l'étude d'impact*

### **3. Description de l'installation - Procédé et fonctionnement**

#### **3.1 Description**

##### **3.1-1 Implantation, accès**

La déchèterie/ressourcerie sera implantée au sein d'une zone d'activités (ZA de Kerhollo Est).  
Les accès se feront à partir de la voie de desserte de ce secteur distinguant :

- Un accès commun pour les véhicules légers à l'ouest (employés, usagers)
- Un accès pour les prestataires à l'Est (entrée/Sortie)
- Une sortie à l'Est pour les véhicules légers

*Cf. chapitres 4.2 et 4.3 de la notice technique*

##### **3.1-2 Description de l'installation**

*Cf. Notice technique*

#### **3.2 Accidents répertoriés au sein de ce type d'installation**

Il existe de nombreux accidents répertoriés liés à l'exploitation de ce type d'installation.  
Ils concernent :

- le personnel du site (mieux formés mais plus exposés que les usagers)
- les usagers

Ces accidents vont de la simple coupure au décès

Les causes sont variées :

- Accidents de la circulation,
- Chutes de plein pied ou dans les bennes
- Chutes d'objets
- ...

## 4 Identification des risques

### 4.1 Produits

Les produits présents dans l'installation pouvant présenter des risques sont les suivants :

PRODUIT	Localisation	Quantités Maximales entreposées	Caractéristiques	Risques
Fuel	Atelier	600 litres	Point éclair : 58°C Température d'autoinflammation : 250°C LIE = 1.6 % LES = 6 %	Incendie Explosion (peu probable) Pollution
Huiles	Conteneur double peau, quai haut	1,38 m <sup>3</sup> maximum	Point éclair : 150 à 225°C T°C d'autoinflammation : 160 à 270 °C	Incendie Pollution
Huiles	Local DMS	5 tonnes	Point éclair : 150 à 225°C T°C d'autoinflammation : 160 à 270 °C	Incendie Pollution
Déchets de tonte	Aire des déchets verts	variable	Stockage limité en lieu séparé, courtes rotations	Incendie
Papiers	Benne	30 m <sup>3</sup> maxi	Stockage limité en lieu séparé	incendie
Cartons	Benne	30 m <sup>3</sup> maxi	Stockage limité en lieu séparé, mis en balles	Incendie
Batteries	Local DMS	150 batteries	Stockage limité en lieu séparé	Pollution
Peintures	Local DMS	3 tonnes	Stockage limité en lieu séparé	Pollution

Les risques principaux de l'activité concernent l'incendie et la pollution.

## 4.2 Risque le plus important pour l'installation : l'incendie

### Situation de risque

Dans les conditions normales d'exploitation, les déchets et produits inflammables sont susceptibles de générer un incendie dans la mesure où ils sont mis en présence d'une source d'ignition.

Ces sources d'ignition peuvent être :

- l'imprudence des fumeurs
- les travaux d'entretien par points chauds (découpage, meulage, perçage, soudage...)
- les échauffements mécaniques
- les chocs mécaniques (outillage, engins de manutention)
- les surfaces chaudes,
- les arcs et courts circuits inhérents aux installations électriques
- les phénomènes d'électricité statique
- les phénomènes d'auto-inflammation par :
  - o oxydation de substances inflammables
  - o élévation anormale de la température de matériaux combustibles

Les éventuelles eaux d'incendie seront prises en charge par le réseau de collecte des eaux de la plate forme de l'exploitation qui rejoignent les équipements de traitement et le bassin de rétention.

L'exutoire du réseau sera équipé d'un obturateur systématiquement actionné en cas d'incendie.

### Causes de propagation

La propagation d'un incendie peut s'opérer de quatre façons, soit simultanément, soit de manière indépendante :

- par conduction,
- par convection,
- par rayonnement,
- par projection de matières enflammées

### Risques liés à la foudre

La foudre, facteur déclenchant un évènement redouté :

- La foudre peut être à l'origine d'un incendie du bâtiment.
- Des arcs de foudre peuvent atteindre les personnes en cas de foudroiement du bâtiment

La foudre, facteur aggravant un évènement redouté :

- Risque de panne du système d'appel des secours externes.

## Définition des seuils de dangers d'un incendie :

Les calculs de flux thermiques d'un incendie permettent de modéliser les risques encourus par les personnes et les biens avoisinant le sinistre.

Flux thermiques : incendie avec rayonnement

Celui-ci s'exprime en Watt par m<sup>2</sup> (W/m<sup>2</sup>) et correspond aux effets thermiques attendus sur les personnes et les installations.

### Pour les effets sur l'homme :

- Flux de 3 kW/m<sup>2</sup> (ou Zone 2) : seuil des effets irréversibles délimitant la zone des dangers significatifs pour la vie humaine.
- Flux de 5 kW/m<sup>2</sup> (ou zone 1) : seuil des effets létaux délimitant la zone des dangers graves pour la vie humaine (risque léthal pour une exposition de 60s)
- Flux de 8 kW/m<sup>2</sup> : seuil des effets létaux significatifs délimitant la zone des dangers très graves pour la vie humaine

### Pour les effets sur les structures :

- Flux de 5kW/m<sup>2</sup> : seuil des destructions de vitres significatives
- Flux de 8kW/h : seuil des effets domino et correspondant aux dégâts graves sur les structures

Il a été déterminé que le flux thermique le plus fort serait celui généré par l'incendie des déchets verts. Cependant, aucun seuil irréversible ne dépasse les limites de l'installation. Aucun effet domino n'est donc à redouter, en particulier vers le magasin BUT situé à l'ouest. Il sera cependant nécessaire de laisser une bande libre de 15 mètres entre la clôture ouest et le stockage des déchets de tontes et de coupe de végétaux.

## 5- Synthèse

L'analyse qui suit permet d'apprécier, sous forme de tableaux synthétiques, les risques liés à chacun des éléments de l'installation, ses effets, et les éléments de maîtrise de ces derniers :

- Modes de défaillance, accidents potentiels
- Causes possibles entraînant ces défaillances
- Conséquences sur l'installation et les personnes
- Criticité de la défaillance pour l'installation

Afin de hiérarchiser les scénarios, la criticité et la vitesse de développement du scénario ont été étudiés (cinétique).

Les mesures préventives et compensatoires envisagées sont ensuite énumérés succinctement. Ces dernières limitent les risques et amenuisent les effets de l'évènement redouté.

La criticité est le croisement des critères de fréquence et de gravité.  
Les niveaux de risque faible, moyen ou majeur sont définis en fonction de la criticité et de la cinétique du risque.

Critères de classement définis :

Classement de la criticité des défaillances	Décision en rapport aux conséquences potentielles
3	Risque de criticité faible (acceptable)
2	Risque de criticité moyenne
1	Risque de criticité majeure (inacceptable)

ELEMENTS A CINETIQUE RAPIDE (R)				
Fréquence/ Gravité	1 Extrêmement rare	2 Rare	3 Occasionnel	4 Fréquent
1 : sans effet	3	3	3	2
2 : mineur	3	2	1	1
3 : Important	2	1	1	1
4 : majeur	1	1	1	1

ELEMENTS A CINETIQUE INTERMEDIAIRE (I)				
Fréquence/ Gravité	1 Extrêmement rare	2 Rare	3 Occasionnel	4 Fréquent
1 : sans effet	3	3	3	2
2 : mineur	3	3	2	1
3 : Important	2	2	1	1
4 : majeur	2	1	1	1

ELEMENTS A CINETIQUE LENTE (L)				
Fréquence/ Gravité	1 Extrêmement rare	2 Rare	3 Occasionnel	4 Fréquent
1 : sans effet	3	3	3	3
2 : mineur	3	3	2	2
3 : Important	3	2	2	1
4 : majeur	2	1	1	1

ELEMENTS A CINETIQUE TRES LENTE (TL)				
Fréquence/ Gravité	1 Extrêmement rare	2 Rare	3 Occasionnel	4 Fréquent
1 : sans effet	3	3	3	3
2 : mineur	3	3	2	2
3 : Important	3	2	2	1
4 : majeur	3	2	1	1

ELEMENT		MODE DE DEFAILLANCE	CAUSES DE DEFAILLANCE	EFFETS Sur l'homme Sur l'environnement Sur l'installation	Criticité initiale		ELEMENTS DE MAITRISE DU RISQUE		CRITICITE MODIFIEE		
Nature	Fonction				F	G	Maitrise	Défect.	F	G	C
Voies de circulation	Entrée de la déchèterie	Collision entre véhicules d'utilisateurs	>Mauvaise visibilité >Vitesse >Route glissante >Véhicule surchargé	>Blessures corporelles >Etat de choc  >Pollution (fuite d'huile, essence, contenu des véhicules) >Débris de véhicules	2	2	>Voies larges >Quai haut permettant la circulation de 3 véhicules de front	Humaine	1	2	R3
		Collision entre véhicule d'utilisateur et véhicule de service	>Entrée réduite >Circulation dense >Absence de signalisation	>Blocage des entrées/sorties des véhicules, de la circulation >Véhicules hors d'état de fonctionnement	1	2	>Zones d'attente >Signalisation adaptée - Marquages au sol	Humaine	1	2	R3
	Zone de circulation et de manœuvre (quai haut accessible aux usagers)	Collision entre véhicules d'utilisateurs	>Manque d'espace de manœuvre		2	2	>Panneaux >Voies de dégagement > flux à sens unique et différenciés	Humaine	1	2	R3
			Collision entre un véhicule d'utilisateur et un usager piéton		1	3	>Eclairage en période semi diurne et nocturne >Quais couverts >Limitation de la vitesse au pas	Humaine	1	3	R2
		Collision entre un véhicule d'utilisateur et un agent de déchèterie		1	3	>Zones de circulation différenciées >Marquages au sol	Humaine	1	3	R2	
		Chute de plein pied (Utilisateur ou agent)	>Mauvaise visibilité >Sol glissant >Sol encombré >Chaussures inadaptées >Gel/givre >Pente	>Contusions diverses >Entorse >Fractures  >Arrêt du fonctionnement de l'installation >Arrêt de travail temporaire ou permanent	3	3	>Nettoyage des sols >Port d'EPIS pour les agents (chaussures antidérapantes) >Quais à l'abri des intempéries >Eclairage efficace des aires de déchargement >Pentes comprises entre 1 et 2,5 %	Humaine	2	3	R2
		Chute d'un véhicule en contre bas du quai de déchargement	>Mauvaise visibilité >Fausse manœuvre >Absence de muret de protection	>Traumatisme, blessures, lésions >Perturbation du fonctionnement de la déchèterie	2	3	>Murets hauts de protection >Eclairage de la zone		1	2	R2

ELEMENT		MODE DE DEFAILLANCE	CAUSES DE DEFAILLANCE	EFFETS Sur l'homme Sur l'environnement Sur l'installation	Criticité initiale		ELEMENTS DE MAITRISE		CRITICITE MODIFIEE		
Nature	Fonction				F	G	Maitrise	Délect.	F	G	C
Voies de circulation	Zone de circulation et de manœuvre (réservée au personnel de l'exploitation)	Collision entre véhicules de service	>Mauvaise visibilité >Vitesse >Route glissante >Absence de signalisation >Manque d'espace de manœuvre	>Blessures corporelles >Etat de choc  >Pollution (fuite d'huile, essence, contenu des véhicules) >Débris de véhicules  >Véhicules hors d'état de fonctionnement	1	2	>Voie large >Zones d'attente et de stationnement >Signalisation adaptée - Marquages au sol - Panneaux > flux à sens unique et réservé au personnel de l'installation >Limitation de la vitesse au pas	Humaine	1	2	R3
		Collision entre un véhicule de la déchèterie et un agent		>Blessures corporelles >Etat de choc  >Arrêt du fonctionnement de l'installation >Arrêt de travail temporaire ou permanent	1	3	>Port d'EPIS (vêtements de haute visibilité fluorescents avec bandes réfléchissantes)	Humaine	1	3	R2
		Chute de plein pied (agent)	>Mauvaise visibilité >Sol glissant >Sol encombré >Chaussures inadaptées	>Contusions diverses >Entorse >Fractures  >Arrêt du fonctionnement de l'installation >Arrêt de travail temporaire ou permanent	2	2	>Nettoyage des sols >Port d'EPIS pour les agents (chaussures antidérapantes) >Quais à l'abri des intempéries >Eclairage efficace des aires de déchargement >Pentes comprises entre 1 et 2,5 %	Humaine	1	2	R3

ELEMENT		MODE DE DEFAILLANCE	CAUSES DE DEFAILLANCE	EFFETS Sur l'homme Sur l'environnement Sur l'installation	Criticité initiale		ELEMENTS DE MAITRISE DU RISQUE		CRITICITE MODIFIEE		
Nature	Fonction				F	G	Maitrise	Défect.	F	G	C
Zone de stockage des déchets	Bennes	Incendie	>Présence de combustible (papier, carton, plastique) + énergie d'activation, rayonnement thermique, objet incandescent...) >Présence de comburant (oxygène) >Malveillance	>Brûlures >Intoxication, asphyxie >Panique  >Pollution de l'air >Dégagement de chaleur >Pollutions liées aux eaux d'extinction (intervention pompiers)  >Fonctionnement de l'installation interrompu >Dégradation du matériel	2	3	>Interdiction de fumer sur le site >Présence permanente des gardiens >Dispositifs anti-intrusion importants >Extincteurs à disposition >Accès aux pompiers facilité par la voie des prestataires >Poteaux incendie à proximité et suffisamment alimentés >Bassin de confinement	Humaine et Vidéosurveillance	1	3	R2
		Ecoulement de lixiviats	>Présence d'eau et d'éléments polluants en mélange >Bennes exposées aux intempéries	>Pollution des milieux récepteurs (eau, sol, sous sol)  >Coût lié à la dépollution et à son traitement	3	2	>Sol étanche >Produits absorbants à disposition >Bennes abritées des intempéries >Débourbeurs et séparateur à hydrocarbures collectant le ruissellement	Humaine	1	2	TL3
		Explosion	>Augmentation de la chaleur >Présence de déchets sous pression >Présence de fusées de détresse, munitions... >Malveillance	>Blessures par projections, souffle >Brûlures >Effet de surprise (chute) et de panique >Risque d'incendie >Dégradation du matériel	2	4	>Interdiction de fumer sur le site >Interdiction d'apport d'engins et feux explosifs >Murs béton >Dispositifs anti-intrusion	Humaine Et Vidéosurveillance	1	3	R2
		Chute de matières ou de matériaux en dehors de la benne	>Trop plein de la benne >déchets posés sur le rebord de la benne	>Traumatisme crânien, blessures, fractures... >Pollution de la zone autour des bennes >Arrêt temporaire ou permanent de travail	3	1	>Rotation des bennes suffisante >Pas d'espace entre les quais et les bennes >Surveillance des gardiens	Humaine	2	1	R3
		Réception d'objets sur le corps	>Agent descendu dans la benne	>Traumatisme crânien, blessures, fractures...  >Arrêt temporaire ou permanent de travail	2	3	>Signalisation interdisant tout transfert de déchets pendant la manutention des bennes >Surveillance du second gardien	Humaine	1	3	R2
		Chute de hauteur  Coincement d'un pied ou d'une jambe entre le quai et la benne	>Absence de garde corps >Personnel montant sur le rebord des bennes >Personne emportée par le poids d'un déchet >Espace entre la benne et le quai	>Traumatisme crânien, blessures, fractures... >Accident du travail, arrêt	2	4	>Murets hauts entre le quai et les bennes >Formation des gardiens >Muret de protection en béton plein, interdisant tout passage bas	Humaine	1	4	R2

ELEMENT		MODE DE DEFAILLANCE	CAUSES DE DEFAILLANCE	EFFETS Sur l'homme Sur l'environnement Sur l'installation	Criticité initiale		ELEMENTS DE MAITRISE DU RISQUE		CRITICITE MODIFIEE		
Nature	Fonction				F	G	Maitrise	Délect.	F	G	C
Zone de stockage des déchets	Local DEEE	>Perçement >Fuite >Chute d'un appareil	>Heurt/Choc >Mauvaise manutention	>Blessures/ Ecrasements  >Fuite de produits	3	3	>Manutention par les agents de l'installation avec outils adaptés (transpalette, diablos) >Port d'EPI (gants, chaussures) >Formation des agents >Produits absorbants >Cuve de confinement souterraine étanche	Humaine	2	2	R3
		>Malveillance	>Incendie	>Brûlures >Asphyxie  >Propagation des eaux d'extinction >Fuite de produits  >Propagation de l'incendie aux autres locaux, réaction en chaîne >Arrêt du fonctionnement de l'installation	1	4	>Local coupe feu 2h00 (y compris ouvertures) >Accès verrouillé serrure électronique >Importantes mesures anti- intrusion sur site >Vidéosurveillance nocturne >Extincteurs à disposition >Cuve de confinement souterraine étanche >Bassin de rétention et de confinement sur zone en cas de gros incendie	Humaine Et Vidéosurveillance	1	3	12

ELEMENT		MODE DE DEFAILLANCE	CAUSES DE DEFAILLANCE	EFFETS Sur l'homme Sur l'environnement Sur l'installation	Criticité initiale		ELEMENTS DE MAITRISE DU RISQUE		CRITICITE MODIFIEE		
Nature	Fonction				F	G	Maitrise	Délect.	F	G	C
Zone de stockage des déchets	Collecteur d'huiles minérales	Versement d'huile en dehors du conteneur Fuite Débordement	>Mode de versement mal adapté >Inattention de l'utilisateur >Collecteur plein >Borne sale	>Chute de plein pied (sol glissant)  >Propagation d'hydrocarbures  >Coût lié à la dépollution	2	1	>Cuve implantée sur cuvette de rétention >Conteneur double peau, structure métallique 2,5mm inflammable >Implantée sous zone couverte	Humaine	2	1	I3
		Fuite d'huile	>Rupture de la cuve >Choc avec un véhicule		1	3	>Tapis anti salissure >Sol étanche >Conteneur spécialement dédié et spécialisé >Produits absorbants à disposition	Humaine	1	2	R3
		Débordement	>Trop plein du collecteur >Problème de jauge		1	1		Humaine	1	1	I3
		Incendie	>Energie d'activation (feu, explosion...)	>Brûlures >Asphyxie >Propagation des eaux d'extinction >Fuite de produits >Pollution atmosphérique >Propagation de l'incendie aux autres locaux, réaction en chaîne >Arrêt du fonctionnement de l'installation	1	3	>Conteneur conçu en tôles acier 2,5 mm d'épaisseur >Qualité E24-2 >Classé MO : incombustible inflammable	Humaine	1	2	I3

ELEMENT		MODE DE DEFAILLANCE	CAUSES DE DEFAILLANCE	EFFETS Sur l'homme Sur l'environnement Sur l'installation	Criticité initiale		ELEMENTS DE MAITRISE DU RISQUE		CRITICITE MODIFIEE		
Nature	Fonction				F	G	Maitrise	Délect.	F	G	C
Zone de stockage des déchets	Local de déchets ménagers spéciaux (Local DMS)	Incendie	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt;Présence de combustible</li> <li>&gt;Présence de comburant</li> <li>&gt;Présence de source d'ignition</li> <li>&gt;Réaction exothermique entre substances chimiques</li> <li>&gt;Malveillance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt;Intoxication</li> <li>&gt;Brûlures</li> <li>&gt;Panique</li> <li>&gt;Pollution de l'air</li> <li>&gt;Dégagement de chaleur et propagation de l'incendie</li> <li>&gt;Pollution du sol et des milieux récepteurs (produit chimique ou agents d'extinction)</li> <li>&lt;Dégradation du matériel</li> <li>&gt;Risque d'explosion du local</li> <li>&gt;Arrêt de l'exploitation</li> </ul>	1	3	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt;Manipulation des produits par les agents</li> <li>&gt;Formation des agents concernant les produits à risque de réactions exothermiques</li> <li>&gt;Refus des artifices, fusées de détresse et autres munitions</li> <li>&gt;Conteneurs adaptés et surface du local importante limitant les encombrements</li> <li>&gt;Ventilation naturelle</li> <li>&gt;Extincteurs adaptés</li> <li>&gt;Sol étanche</li> </ul>	Humaine et vidéosurveillance Détecteurs de fumée	1	3	R2
		Explosion	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt;incendie</li> <li>&gt;Présence de déchets sous pression (bidons, fûts...)</li> <li>&gt;Apport de déchets explosifs (fusées de détresse, artifices, munitions)</li> <li>&gt;Malveillance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt;Blessures (projection d'objets, souffle)</li> <li>&gt;Brûlures</li> <li>&gt;Projection au sol</li> <li>&gt;Panique</li> <li>&gt;Effet de surprise</li> <li>&gt;Pollution de l'air</li> <li>&gt;Pollution du sol</li> <li>&gt;Pollution des milieux hydraulique récepteurs</li> <li>&gt;Risque d'incendie généralisé/destruction du local</li> </ul>	1	4	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt;Conception du local coupe feu 2h00</li> <li>&gt;Cuve de rétention (confinement) étanche 6m³</li> <li>&gt;Bassin de confinement pour les eaux d'extinction d'incendie</li> <li>&gt;Local clos par serrure électronique</li> <li>&gt;Importantes mesures anti-intrusion</li> <li>&gt;Quantités de produits limités</li> </ul>	Humaine	1	3	R2
		Fuite de substance dangereuse (intérieur du local)	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt;Entreposage des produits inadapté</li> <li>&gt;Rupture de confinement</li> <li>&gt;Récipient non étanche</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt;Intoxication</li> <li>&gt;Brûlure</li> <li>&gt;Pollution</li> <li>&gt;Coût de la dépollution</li> </ul>	2	4	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt;Formation des agents</li> <li>&gt;Port des EPIs</li> <li>&gt;Cuve de confinement des produits de ruissellement du local DMS (6m³)</li> </ul>	Humaine	1	3	I2
		Atteinte à l'agent	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt;Méconnaissance des substances</li> <li>&gt;Mauvaise posture de manutention</li> <li>&gt;Objets piquants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt;Intoxication</li> <li>&gt;Brûlure</li> <li>Problème de dos</li> <li>&gt;Arrêt du fonctionnement de l'installation</li> </ul>	2	4	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt;Formation agents</li> <li>&gt;Port des EPIs</li> <li>&gt;Conteneurs adaptés (en particulier DASRI, pas de manipulation directe grâce aux boîtes jaunes)</li> </ul>	Humaine	2	3	I2
		Chute de l'agent de plein pied	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt;Encombrement du local</li> <li>&gt;Chaussures inadaptées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt;Contusions/entorses/fractures</li> <li>&gt;Arrêt du fonctionnement de l'installation</li> <li>&gt;Arrêt de travail temporaire ou permanent</li> </ul>	2	2	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt;Sols propres</li> <li>&gt;Port d'EPIS (chaussures antidérapantes)</li> <li>&gt;Rangements dédiés</li> <li>&gt;Eclairage efficace</li> <li>&gt;Superficie du local confortable</li> </ul>	Humaine	2	1	R3

ELEMENT		MODE DE DEFAILLANCE	CAUSES DE DEFAILLANCE	EFFETS Sur l'homme Sur l'environnement Sur l'installation	Criticité initiale		ELEMENTS DE MAITRISE DU RISQUE		CRITICITE MODIFIEE		
Nature	Fonction				F	G	Maitrise	Défect.	F	G	C
Locaux de la déchèterie/ressourcerie	Local agent/ Atelier de maintenance/ Local ressourcerie	Incendie	>Défaillance électrique >Cigarette >Défaillance chauffage >Feu de cuisine	>Intoxication (fumées) >Brûlures >Panique >Ecoulement des eaux d'extinction de l'incendie >Pollution de l'air (fumées) >Dégagement de chaleur >Propagation du sinistre	1	3	>Interdiction de fumer dans les locaux >Contrôle périodique des installations électriques par un prestataire agréé >Murs et ouvertures coupe feu 2h00 >Système de confinement des eaux d'incendie	Humaine DéTECTEURS de fumée	1	2	I3
		Chute de plein pied	>Encombrement du local >Chaussures inadaptées	>Contusions/entorses/fractures >Arrêt du fonctionnement de l'installation >Arrêt de travail temporaire ou permanent	2	1	>Sols propres >Port d'EPIS (chaussures antidérapantes) >Rangements dédiés	Humaine	1	1	R3
	Atelier de maintenance/Local ressourcerie	Collision véhicule/agent	>Fausse manoeuvre >Mauvaise visibilité >Manque d'espace	>Blessures corporelles >Etat de choc  >Arrêt du fonctionnement de l'installation >Arrêt de travail temporaire ou permanent	1	3	>Surface des locaux importante >Port d'EPIS >Eclairage efficace >Sensibilisation des agents	Humaine	1	3	R2
	Aire de lavage	Projections	Rebond des boues et impuretés lors du nettoyage haute pression	>Cécité momentanée, >perte d'acuité visuelle	3	2	>Port de lunettes de protection, gants	Humaine	1	2	R3
	Gaines Electriques	Défaillance électrique	>Echauffement >Incendie >Fumées toxiques	Idem incendie	1	3	>Contrôle périodique par un prestataire agréé	Humaine DéTECTEURS de fumée	1	3	L3

ELEMENT		MODE DE DEFAILLANCE	CAUSES DE DEFAILLANCE	EFFETS Sur l'homme Sur l'environnement Sur l'installation	Criticité initiale		ELEMENTS DE MAITRISE DU RISQUE		CRITICITE MODIFIEE			
Nature	Fonction				F	G	Maitrise	Défect.	F	G	C	
Plate forme déchets verts	Broyage déchets verts	>Mauvaise manipulation >Non respect des consignes de sécurité >Mauvais entretien	>Nuage de poussières	>Gêne et maladies respiratoires	2	3	>Broyage/criblage en extérieur, sur plate forme dédiée isolée du secteur usagers >Matériel conforme à la directive machine et aux normes CE >Déchets non couverts et rotation rapide : ils restent donc humides >entretien régulier du matériel	Humaine	1	3	R2	
			>Niveau sonore excessif	>Surdité en cas d'exposition prolongée >Gêne des riverains du site	3	3	>Port d'EPI (assourdisseurs) >Masques végétaux et topographie du projet limitant les propagations >Broyage des déchets prévu hors week-end et soirée	Humaine	2	3	L2	
	Stockage déchets verts bruts	Incendie	>Humaine : cigarette >Malveillance	>Intoxication (fumée) >Brûlures >Pollution des sols et des eaux par l'extinction de l'incendie >Pollution atmosphérique >Propagation de l'incendie	3	4	>Interdiction de fumer sur site >Rotation régulière des végétaux >Bassin de confinement des eaux d'incendie >Protection incendie du site	Humaine	2	3	I2	
				Emission de lixiviats	>Rotation insuffisante des enlèvements	>Pollution des eaux de ruissellement  >Nuisances olfactives	3	3	>Rotation rapide des déchets de tonte fermenticides (hebdomadaire) >Enlèvement immédiat des déchets verts broyés >Mise en place d'un décanteur particulière permettant d'abattre la charge polluante des eaux de ruissellement >Traitement de finition par phytoépuration (noue plantée : abattement DCO, DBO5)	Humaine Auto surveillance (Tests physico chimiques)	2	2
		Boxes	Emission de lixiviats	>Rotation insuffisante des enlèvements	>Pollution des eaux de ruissellement			>Décanteur particulière >Décantation supplémentaire sur noue plantée				
			Chute de matières ou de matériaux en dehors des box	>Trop plein du box	> Blessures, fractures... >Pollution de la zone autour des bennes >Arrêt temporaire ou permanent de travail	3	1	>Rotation des boxes suffisante >Port de chaussures de sécurité >Surveillance des gardiens	Humaine	2	1	R3

Nota : Les éléments de criticité initiale donnés dans les tableaux précédents proviennent d'une étude réalisée par le Centre Européen de Prévention des Risques dans les déchèteries (<http://www.cepr.fr>)

## *Auteurs de l'Etude d'Impact*

### **A&T Ouest (Rédaction)**

M. Christophe STEWART (chargé d'études environnement, hydraulique et assainissement).

M. Gildas KERNALEGUEN, Paysagiste DPLG.

### **A&T-Ouest (Projet)**

M. Richard CARNE, responsable bureau d'études.

M. Yann GUILLOU, chef de projets, dessinateur projeteur.

M. Stéphane MISMETTI, coordinateur SPS

M. Damien BRISARD, Ingénieur hydraulicien

M. Nicolas Cabon (urbaniste)

### **Architecte :**

M. Charles GEFFOY, Architecte DPLG (Projet)